

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 28 novembre 2022

Le lundi 28 novembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers par Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, le 22 novembre 2022, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 25 novembre 2022.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M^{me} Marie-Hélène DORVALD,
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET,
M^{me} Sophie MALLET, M. Rodolphe BORNIET, M^{me} Isabelle NIZARD, M. Gilles MENTRE,
M^{me} Bérengère GREE, M. Ali OUBALI, M. Benjamin GIRAUDAT, M^{me} Vanessa EDBERG,
M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M^{me} Samia BADAT -KARAM, M^{me} Véronique BUCAILLE,
M. David ALPHAND, M^{me} Véronique BALDINI, M^{me} Jennifer BUNAN, M^{me} Chloé CHOURAQUI,
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU, M. Julien GUEDJ, M. Freddy COUDRIER,
M^{me} Alexandra BAROUCH, M. Bruno LIONEL-MARIE, M^{me} Laure ANSQUER,
M^{me} Joséphine MISSOFFE, M. Éric HELARD.

Absents ayant donné procuration :

M^{me} Lisa LELLOUCHE, M^{me} Sandra BOELLE, M^{me} Hanna SEBBAH.

Étaient Excusés :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Antoine BEAUQUIER, M^{me} Aurélie PIRILLO, M. Emmanuel MESSAS,
M^{me} Bénédicte RENHAS, M. Franck ALEM, M. Bruno PARENT.

Monsieur Francis SZPINER, Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Julien GUEDJ, Conseiller d'arrondissement.

Ordre du jour

- **162022144** Désignation du secrétaire de séance.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **162022145** Adoption du compte rendu de la séance du 7 novembre 2022.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **2022 DVD 142** Stationnement de surface (bois, autocars et professionnels) : modalités diverses
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **162022146** Adoption du Budget Primitif 2023.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2022 DILT 8** Concession de services cabine photographiques, autorisation de signature.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **162022147** Autorisation de procédure de marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé, 2, rue Faustin Hélie à Paris 16^e.
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.
- **162022148** Autorisation de procédure de marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 93, boulevard Suchet à Paris 16^e.
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.
- **2022 DLH 394** Location de l'immeuble 75bis rue d'Auteuil 16^e à Paris Habitat OPH — Bail emphytéotique.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2022 DAC 505** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à André Zirnheld au 6 rue Bosio à Paris 16^e.
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.
- **2022 DAC 510** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel Peck au 27 rue Fresnel à Paris 16^e.
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.
- **2022 DAE 297** Subvention (13 600 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (16^e).
M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.
- **2022 DAE 298** Subvention (4 500 euros) à l'association des commerçants Versailles-Exelmans 16^e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (16^e).
M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.
- **2022 DAE 299** Subvention (9 000 euros) à l'association des commerçants Victor Hugo Paris 16 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (16^e).
M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.
- **2022 DAE 300** Subvention (10 300 euros) au village Passy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (16^e).
M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.
- **2022 DASCO 135** Subventions d'investissement (34 517 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022.
M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

➤ **2022 DASCO 137** Collèges publics en cité scolaire — Subventions d'équilibre (91 206 euros) au titre des services de restauration pour 2023.
M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

➤ **2022 DJS 30** Subventions (112 000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 9 et d'avenants avec 12 O.M.S.
M. Ali OUBAALI rapporteur.

➤ **2022 DPE 45** Subventions (93 000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

➤ **V162022162** Vœu relatif à la rénovation du système d'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch (16^e).

Ordre du jour complémentaire

➤ **162022163** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 25 novembre 2022.
M. Francis SZPNER rapporteur.

➤ **2022 DSOL 110** Conventions avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

➤ **2022 SG 86** Avenant n° 3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP).
M. Gérard GACHET rapporteur.

➤ **2022 DASCO 124** CDE (16e) — Subvention 2023 (3 500 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

➤ **2022 DJS 128** Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

➤ **2022 DJS 152** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023.
M^{me} Chloé CHOURAQUI rapporteure.

➤ **2022 DFPE 185** Subvention exceptionnelle (400 000 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19^e pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance).
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

La séance est ouverte à 19 h 00.

M. SZPNER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir prendre place et salue la présence des 28 jeunes habitants du 16^e arrondissement qui composent le Conseil municipal de la jeunesse. Il est heureux que ce conseil ait enfin pu voir le jour après de longs mois de délai dus à la crise sanitaire. Il précise que ce conseil est paritaire et que les plus âgés de ses membres sont nés en 2001 tandis que les plus jeunes sont nés en 2009. Il énumère ensuite le nom de chacun des membres du Conseil municipal de la jeunesse.

M. SZPNER tient à féliciter l'engagement de ces jeunes hommes et de ces jeunes femmes qui travailleront, sous l'autorité de M^{me} CHOURAQUI, sur des thèmes divers tels que l'écologie, la sécurité, l'éducation ou encore la circulation.

M. SZPNER ne doute pas de la qualité du travail qu'effectuera le Conseil municipal de la jeunesse et espère que le Conseil d'arrondissement pourra profiter des travaux et de la vision de ces jeunes citoyens, une vision qui, selon lui, n'est pas encore déformée par les habitudes politiciennes que certains de leurs aînés peuvent avoir.

➤ **162022144 Désignation du secrétaire de séance.**

M. Francis SZPNER, rapporteur.

Sur proposition de M. SZPNER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Julien GUEDJ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

➤ **162022145 Adoption du compte rendu de la séance du 7 novembre 2022.**

M. Francis SZPNER rapporteur.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur le procès-verbal, qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarques, M SZPNER met ce compte rendu aux voix.

Le compte-rendu de la séance du 7 novembre 2022, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162022163 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 25 novembre 2022.**

M. Francis SZPNER, rapporteur.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations concernant cet ordre du jour complémentaire et, en l'absence de remarques, met ce dernier aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 25 novembre 2022, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2022 DVD 142 Stationnement de surface (bois, autocars et professionnels) : modalités diverses**

M. Francis SZPNER, rapporteur.

M. SZPNER rappelle le souhait de la mairie du 16^e arrondissement de conserver la gratuité du stationnement dans les bois de Boulogne et de Vincennes. La mairie de Paris et le Conseil de Paris en ont décidé autrement, ce qui n'étonne guère M. SZPNER au regard de l'état des finances de la Ville et du besoin désespéré de Madame HIDALGO de trouver de l'argent.

Au terme d'une négociation difficile pour essayer de faire valoir les droits des habitants du 16^e arrondissement, la mairie est néanmoins parvenue à obtenir le maintien de la gratuité du stationnement le dimanche et les jours fériés ainsi qu'un tarif raisonnable pour le mercredi et le samedi : 3,00 euros pour 3 heures de stationnement dans le bois, puis 1,60 euros par heure supplémentaire.

La mairie a par ailleurs obtenu l'adoption d'un tarif résidentiel, notamment pour les habitants des péniches amarrées Allée du Bord de l'eau, ainsi que d'un tarif professionnel pour les employés des établissements bénéficiant d'une concession dans les bois.

M. SZPINER rappelle à cet égard la bétvue du Directeur de cabinet de M. NAJDOVSKI qui, dans un courrier adressé par erreur à un membre de son cabinet, disait tout le bien qu'il pensait des adhérents des concessions du bois de Boulogne qualifiés de « riches roulant en SUV ». M. SZPINER lui avait alors fait remarquer que travaillaient dans les clubs du 16^e, certes prestigieux et fréquentés par une clientèle huppée, des serveurs, livreurs, chauffeurs et cuisiniers obligés d'utiliser leur voiture en raison de la difficulté d'accéder au bois de Boulogne en transport en commun.

Même si la bataille de la gratuité sur les bois de Boulogne et de Vincennes a été perdue, le groupe Changer Paris étant minoritaire au Conseil de Paris, M. SZPINER considère que la délibération soumise au vote permet néanmoins de limiter un certain nombre de méfaits de la politique de stationnement de la mairie de Paris et propose donc aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2022 DVD 142, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

➤ 162022146 Adoption du Budget Primitif 2023.

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

M. REDLER explique qu'il est proposé d'approuver les montants des dotations affectées à l'état spécial du 16^e sur la base des montants globaux approuvés lors du Conseil de Paris du mois d'octobre 2022.

Il rappelle que les trois dotations qui composent l'état spécial sont la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement, puis annonce les montants de chacune d'entre elles :

- Dotation d'animation locale : 772 774 euros
- Dotation de gestion locale : 5 088 884 euros
- Dotation d'investissement : 404 009 euros

Le total de l'état spécial du 16^e arrondissement s'élève ainsi 6 265 667 euros contre 6 351 874 euros en 2022, soit une diminution globale de 1,36 % par rapport à 2022.

M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 162022146, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ 2022 DILT 8 Concession de services cabines photographiques, autorisation de signature.

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

M. REDLER explique que la convention d'occupation domaniale relative à l'installation et à l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris arrive à échéance.

Une consultation a été lancée le 17 mai 2022 pour une période de 5 ans à compter du 21 mars 2023.

La société Construction électromécanique a remis une proposition. Après examen de cette proposition, la société a été retenue contre une redevance trimestrielle composée d'une part fixe de 500 euros par appareil et par trimestre et d'une part variable de 25 % du chiffre d'affaires.

Il est donc proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention domaniale avec la société Construction électromécanique.

M. REDLER propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DILT 8, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162022147** Autorisation de procédure de marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé, 2, rue Faustin Hélie à Paris 16^e.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU, rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU indique que le marché public portant sur l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 2, rue Faustin Hélie dont la société Les Petits Chaperons Rouges est titulaire depuis 2017 arrivera à son terme le 31 juillet 2023.

Il revient à la mairie du 16^e de se prononcer sur le mode de gestion de cet équipement municipal de 34 places inscrit à l'inventaire de proximité du 16^e.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU explique que ce moyen de gestion permet à la mairie d'arrondissement d'attribuer l'ensemble des places et de maintenir du personnel diplômé à hauteur d'au moins 40 %.

Pour toutes ces raisons, il est proposé de maintenir le marché public comme mode de gestion de la crèche située rue Faustin Hélie.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 162022147, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162022148** Autorisation de procédure de marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 93, boulevard Suchet à Paris 16^e.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU, rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU annonce que le marché public portant sur l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 93, boulevard Suchet, dont la société Les Petits Chaperons Rouges est titulaire depuis 2017 arrivera également à son terme le 31 juillet 2023.

Il revient à la mairie du 16^e de se prononcer sur le mode de gestion de cet équipement municipal de 66 places inscrit à l'inventaire de proximité du 16^e.

Ce moyen de gestion permet à la mairie d'arrondissement d'attribuer l'ensemble des places et de maintenir du personnel diplômé à hauteur d'au moins 40 %.

Pour toutes ces raisons, il est proposé de maintenir le marché public comme mode de gestion de la crèche située boulevard Suchet.

M^{me} LAMBLIN BENICHO demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 162022148, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DLH 394** Location de l'immeuble 75bis rue d'Auteuil 16^e à Paris Habitat OPH — Bail emphytéotique.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, rapporteur.

M. SAUVAGE explique que la Ville de Paris a exercé son droit de préemption sur l'immeuble situé 75bis rue d'Auteuil pour un prix de 4 925 000 euros. Cet immeuble comprend quatre logements occupés et deux commerces.

La Ville de Paris envisage de confier cet immeuble par bail emphytéotique à Paris Habitat ou à une autre société du groupe. Le service des Domaines a estimé la valeur de ce bail à 1 million d'euros, étant précisé qu'il est prévu l'éviction des locataires pour un montant estimé à 2 620 000 euros.

M. SAUVAGE précise que les deux commerces concernés sont un tabac et une brasserie et que le montant d'éviction est estimé en fonction du chiffre d'affaires. Il émet par conséquent quelques doutes sur la résiliation du bail de ces deux commerces au prix annoncé. Les quelques contacts qu'il a eus avec certains restaurateurs laissent entendre que ce coût risque d'être deux fois plus élevé.

Il indique qu'il est envisagé sur cette parcelle de réaliser 13 logements sociaux et deux commerces.

M. SAUVAGE regrette une nouvelle fois ce type de préemption sur des immeubles occupés. Il déclare qu'il n'est pas étonnant que la Ville de Paris soit conduite à augmenter les impôts locaux au regard du montant des sommes investies dans ces préemptions, même si celle-ci parvient par un artifice à faire peser une partie des charges sur les bailleurs, processus d'ailleurs aujourd'hui vivement contesté.

M. SAUVAGE explique qu'il est demandé au Conseil d'arrondissement d'approuver non pas la préemption, celle-ci étant désormais acquise, toujours sans information préalable de la mairie d'arrondissement, mais le bail à conclure avec Paris Habitat.

Il ajoute que la disposition actuelle du 75bis rue d'Auteuil laisse entrevoir un projet de construction, donc de densification. La Ville de Paris met ainsi en danger l'héritage village apprécié par les riverains de ce quartier, sans aucune concertation ni avec les riverains, ni avec la mairie d'arrondissement, ni avec les commerçants concernés.

Afin de marquer ses réserves sur la politique de la Ville de Paris et sur la densification de cette rue, il propose aux membres du Conseil d'arrondissement de voter défavorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M. BORGNIET s'étonne que la Ville de Paris puisse préempter le Moulin d'Auteuil, ouvert depuis 33 ans, une semaine avant la signature d'une promesse de vente. Il tient à apporter ce complément d'information à la connaissance du Conseil d'arrondissement.

En l'absence d'autres remarques, M. SZPINER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2022 DLH 94, mis aux voix par M. SZPINER, est rejeté à l'unanimité.

- **2022 DAC 505** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à André Zirnheld au 6 rue Bosio à Paris 16^e.

M^{me} Katherine de MEAUX, rapporteure.

M^{me} de MEAUX propose par cette délibération d'apposer une plaque commémorative en hommage à André ZIRNHELD, au 6 rue Bosio, à Paris 16^e avec le texte suivant : « *Ici est né André Zirnheld, 1913-1942, membre des forces aériennes de la France libre, officier parachutiste SAS, mort pour la France, Compagnon de la Libération* ».

Détaché en qualité de militaire comme professeur au collège de la Mission laïque française de Tartus en Syrie, André ZIRNHELD refuse catégoriquement l'armistice et franchit la frontière libano-palestinienne pour rejoindre les Britanniques.

Affecté ensuite à la section de commandement de la 1^{ère} Compagnie, il s'installe sur la frontière égypto-libyenne pour combattre les Italiens auprès de la 7^e Division Britannique, celle des « Rats du Désert ».

En 1942, il choisit de servir chez les parachutistes des FFL et d'intégrer le French Squadron de la SAS Brigade, commandé par le major Stirling.

Mort en 1942, en plein désert, son corps repose aujourd'hui en paix au cimetière des Batignolles, dans le 17^e arrondissement. André ZIRNHELD est Compagnon de la Libération par décret du 1^{er} mai 1943. Il a été décoré de la médaille Militaire, de la Croix de Guerre 1939-1945 avec deux palmes ainsi que de la médaille de la Résistance avec rosette.

En reconnaissance à celles et ceux qui servent ou qui ont servi la France, M^{me} de MEAUX invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER ajoute qu'il existe également une place André ZIRNHELD dans le 17^e. Il rappelle en outre qu'il est l'auteur de la fameuse prière du parachutiste, texte figurant dans les unités de parachutistes du monde entier, et qu'il était également Compagnon de la Libération.

Il s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération puis, en l'absence de remarques, il met aux voix cette délibération

Le projet de délibération 2022 DAC 505, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité

- **2022 DAC 510** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel Peck au 27 rue Fresnel à Paris 16^e.

M^{me} Katherine de MEAUX, rapporteure.

M^{me} de MEAUX propose par cette délibération d'apposer une plaque commémorative en hommage à Marcel PECK au 27 rue Fresnel, à Paris 16^e, dont le texte est le suivant : « *Ici est né Marcel PECK, 1913-1943, héros de la Résistance, mort pour la France* ».

Rejetant l'Armistice de juin 1940 et le régime de Vichy, Marcel PECK entre en résistance. Il s'appelle désormais Battesti, Marcel Perraul ou Werther pour le Bureau central de renseignements et d'action. Marcel PECK arrive à Lyon, zone non occupée, en septembre 1941, choisi par Henri FRENAY, fondateur du Mouvement de Libération nationale avec Berthie ALBRECHT en 1940, pour créer et implanter à Lyon la « région R1 » du mouvement *Combat*, dont le siège se situe dans le 10^e.

Il proposera la création du « NAP » : Noyautage des Administrations Publiques afin de faire travailler les fonctionnaires pour le renseignement de la France libre.

Évadé à trois reprises, avec plusieurs arrestations, Marcel PECK est arrêté par la Gestapo en novembre 1943 et personne ne trouvera trace de son corps. Il est déclaré mort le 11 décembre 1943.

Il est détenteur à titre posthume de la Croix de la Légion d'Honneur et de la Croix de Guerre avec palme, décret du 18 août 1964.

En transmission de mémoire de celles et ceux qui ont donné leur vie pour la liberté, M^{me} de MEAUX invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DAC 510 est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DAE 297** Subvention (13 600 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (16^e).
- **2022 DAE 298** Subvention (4 500 euros) à l'association des commerçants Versailles-Exelmans 16^e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (16^e).
- **2022 DAE 299** Subvention (9 000 euros) à l'association des commerçants Victor Hugo Paris 16 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (16^e).
- **2022 DAE 300** Subvention (10 300 euros) au village Passy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (16^e).

M. Rodolphe BORGNIET, rapporteur

M. BORGNIET propose de regrouper les délibérations DAE 297, 298, 299 et 300 qui portent toutes sur les illuminations de Noël.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles oppositions au sein du Conseil d'arrondissement et, en l'absence d'observations, propose à M. BORGNIET de poursuivre sa présentation.

M. BORGNIET explique qu'il s'agit d'attribuer une subvention aux associations des commerçants de différents quartiers du 16^e arrondissement, dont les montants se décomposent comme suit :

- 13 600 euros à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour la mise en lumière des rues d'Auteuil, Jean de La Fontaine, Poussin ainsi qu'avenue Mozart.
- 4 500 euros à l'association des commerçants du quartier Versailles-Exelmans pour la mise en lumière de l'avenue de Versailles.
- 9 000 euros à l'association des commerçants du quartier Victor Hugo pour la mise en lumière de l'avenue de Victor Hugo et la rue des Belles Feuilles.
- 10 300 euros à l'association des commerçants du village de Passy pour la mise en lumière des rues de Passy, Claude Chahu, de la Tour et Jean Bologne.

M. BORGNIET invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur ces quatre délibérations.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarques, il met les délibérations DAE 297, 298, 299 et 300 aux voix.

Les projets de délibération 2022 DAE 297, 298, 299 et 300, mis aux voix par M. SZPINER, sont adoptés à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DASCO 135** Subventions d'investissement (34 517 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022.

M^{me} Isabelle NIZARD, rapporteure.

M^{me} NIZARD rappelle que le budget participatif des collèges est un dispositif initié en 2016 dont l'objectif est de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté à travers l'expérience du débat démocratique et du vote.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder des subventions d'équipement d'un montant total de 34 517 euros, dont 2 875 euros au collège Molière dans le 16^e, pour le projet « Devenir ambassadeur du climat ».

M^{me} NIZARD demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DASCO 135, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DASCO 137** Collèges publics en cité scolaire — Subventions d'équilibre (91 206 euros) au titre des services de restauration pour 2023.

M^{me} Isabelle NIZARD, rapporteure.

M^{me} NIZARD explique que 29 collèges parisiens sont inclus dans une cité scolaire avec un lycée relevant de la compétence de la Région. Par convention avec cette dernière, l'élaboration et la distribution des repas relèvent du périmètre du lycée, y compris pour les collégiens.

Lorsque les dépenses au titre du service de restauration sont supérieures aux recettes prévues au titre de l'année civile N+1, la Ville de Paris verse une subvention d'équilibre. Il convient donc d'accorder le montant de la subvention d'équilibre en conséquence.

Pour le 16^e, il est proposé dans ce cadre le versement d'une subvention de 4 106 euros au collège Claude Bernard.

M^{me} NIZARD remercie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DASCO 137, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DJS 30** Subventions (112 000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 9 et d'avenants avec 12 O.M.S.

M. Ali OUBAALI, rapporteur.

M. OUBAALI rappelle qu'un avis favorable avait été donné par le Conseil d'arrondissement réuni le 22 juin 2022 à la première version de cette délibération pour un montant total de subventions de 119 500 euros. Retiré de l'ordre du jour du Conseil de Paris cette subvention globale a été revue à la baisse et qu'il est proposé aujourd'hui d'accorder des subventions d'un montant total de 112 000 euros pour l'ensemble des O.M.S, dont 17 000 euros pour l'O.M.S 16.

M. OUBAALI tient à souligner que l'O.M.S 16, qui fait un travail formidable, n'a subi aucune perte de subvention par rapport au projet de délibération présenté au mois de juin 2022. Avec Samia BADAT-KARAM, M. OUBAALI a en effet veillé à ce que cette subvention soit maintenue.

Il ajoute que toutes les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les O.M.S ont fait l'objet d'avenants précisant leurs engagements, notamment sur la sortie du plastique à usage unique ou encore sur les actions de prévention des violences sexistes et sexuelles.

M. OUBAALI appelle à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DJS 30, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DPE 45** Subventions (93 000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens.

M^{me} Véronique BALDINI, rapporteure.

M^{me} BALDINI explique qu'il s'agit d'accorder des subventions et de signer des conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens.

La Ville de Paris s'est en effet engagée dans une dynamique significative de réduction des déchets pour tendre vers l'objectif zéro déchet non valorisé. À ce titre, la Ville de Paris soutient les associations qui œuvrent à l'accompagnement de la réduction des déchets.

Ainsi, il est proposé de subventionner trois structures à hauteur de 93 000 euros. M^{me} BALDINI évoque notamment le soutien à l'association Unis-Cité qui propose la mise en place à Paris d'un programme de sensibilisation à la réduction et à la valorisation des déchets. 20 volontaires en service civique seront mobilisés à raison de 5 jours par semaine pendant 8 mois pour aller à la rencontre et sensibiliser les différents publics (scolaires, habitants et commerçants).

M^{me} BALDINI ajoute que la mairie du 16^e a installé des bacs à couvercle marron destinés aux déchets alimentaires devant chaque marché de l'arrondissement

Elle propose de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DPE 45, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162022162** Vœu relatif à la rénovation du système d'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch (16^e).

M^{me} Véronique BALDINI, rapporteure.

M^{me} BALDINI rappelle que lors de sa séance du 17 mai 2021, le Conseil d'arrondissement avait adopté à l'unanimité le vœu relatif à la rénovation du système d'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch. Cet éclairage date en effet des années 50 et n'a fait l'objet d'aucune rénovation d'envergure. Il est tellement vétuste qu'il a été remplacé par des candélabres avec des pieds en ciment et des mâts en bois.

Le 16^e arrondissement avait de son côté financé la rénovation du système d'éclairage des contre-allées de l'avenue Foch. La rénovation du système d'éclairage de l'allée centrale dépasse en revanche les capacités d'investissement de la mairie du 16^e et doit donc faire l'objet d'un financement de la Ville de Paris.

M^{me} BALDINI explique que les explications données par l'exécutif parisien en réponse à la présentation de ce vœu l'année dernière lui avaient paru correctes. Elle pensait alors pouvoir faire confiance à la Ville de Paris, ce qui s'est avéré être une erreur. Elle propose donc de soumettre à nouveau ce vœu au Conseil de Paris et s'engage à ne pas le retirer.

M^{me} BALDINI appelle les membres du Conseil d'arrondissement à la soutenir en votant ce vœu à l'unanimité.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix le vœu.

Le vœu V162022162 relatif à la rénovation du système d'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Ordre du jour complémentaire

- **2022 DSOL 110** Conventions avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD, rapporteure.

M^{me} DORVALD explique que les actions socioéducatives de la prévention spécialisée visent à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion sociale des jeunes et de leurs familles.

Trois axes ont été retenus :

- Le Plan de lutte contre les violences faites aux enfants.
- Le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité élaboré en lien avec la préfecture de police, le Parquet, l'Éducation nationale et le préfet de Paris ;
- Le Contrat de Ville qui met en exergue la nécessité d'un renforcement du travail partenarial entre les acteurs locaux.

Neuf associations s'étaient vu accorder une convention avec le Maire de Paris en 2008 pour exercer une action de prévention spécialisée, et ce pour une durée de 15 ans.

M^{me} DORVALD indique que ces conventions arrivent à échéance à la fin de l'année 2022 et qu'il convient d'en signer de nouvelles qui mettent l'accent sur trois enjeux majeurs pour les publics concernés :

- L'égalité filles-garçons et la lutte contre les discriminations.
- L'inclusion numérique et l'impact des usages des réseaux sociaux.
- La prévention des violences, dont les rivalités interquartiers.

Il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer ces conventions.

M^{me} DORVALD invite les membres du Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DSOL 110, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

- **2022 SG 86** Avenant n° 3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP).

M. Gérard GACHET, rapporteur.

M. GACHET explique que la délibération a pour objet d'autoriser la Maire de Paris à signer un avenant à la convention relative au plan de vidéoprotection de la Ville de Paris (PVPP).

Le projet d'avenant prévoit que la Ville de Paris participe à une nouvelle extension du PVPP à hauteur de 4 millions d'euros, correspondant à l'équipement de 63 nouveaux sites, soit environ 315 caméras, chaque site utilisant en moyenne 5 caméras.

Financées et installées par la Ville, les caméras du PVPP deviennent ensuite la propriété de la préfecture de police qui finance alors l'ensemble des coûts d'exploitation et de maintenance.

M. GACHET indique que sur les 63 nouveaux sites prévus, 3 sont situés le 16^e :

- Dans le bois de Boulogne, à l'intersection de l'allée de la Reine et l'avenue de l'Hippodrome
- Dans le sud de « l'arrondissement, avenue de Versailles, au débouché de la rue Chardon Lagache
- Avenue du Maréchal Franchet d'Espèrey, près de la porte de Passy.

M. GACHET demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir approuver cette délibération, car le 16^e ne saurait refuser des moyens supplémentaires de prévention et d'élucidation des actes de délinquance. Il tient néanmoins à souligner la faiblesse et l'insuffisance de l'effort consenti par la Ville de Paris. Dans la capitale, seulement 63 nouveaux sites équipés en plus des 1456 existants, alors que les experts s'accordent à dire qu'il faudrait doubler le nombre de caméras pour atteindre une couverture satisfaisante. Dans le 16^e, seulement 3 sites supplémentaires équipés, alors qu'en accord avec le commissariat central de l'arrondissement, la mairie en avait demandé au moins 7. M. GACHET regrette particulièrement que n'aient pas été retenues les demandes concernant le square de l'Alboni, la place de Colombie et le carrefour Mesnil Saint-Didier.

M. GACHET déclare faire confiance aux élus du 16^e siégeant au Conseil de Paris pour faire connaître les réserves ainsi que les regrets de la municipalité et demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir délibérer favorablement.

M. SZPINER partage les propos de M. GACHET et assure que la demande d'équipement de ces 7 sites sera relayée au Conseil de Paris. Il s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 SG 86, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DASCO 124 CDE (16^e)** — Subvention 2023 (3 500 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

M^{me} Samia BADAT-KARAM, rapporteure

M^{me} BADAT-KARAM explique que cette délibération définit les modalités de détermination des subventions allouées par la Ville de Paris aux Caisses des écoles au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

Pour l'année 2023, la subvention annuelle de la Caisse des écoles du 16^e, négocié avec la Ville de Paris, s'élève à 3,5 millions d'euros. Elle tient compte des efforts faits par la Caisse des écoles du 16^e en matière d'augmentation de la qualité de l'offre alimentaire, mais également de l'augmentation des coûts des matières premières, des fluides et de la masse salariale.

M^{me} BADAT-KARAM rappelle que dans le 16^e arrondissement, tous les repas sont faits maison tous les matins par la cantinière. En matière d'alimentation durable, la Caisse des écoles du 16^e maintient à 70 % minimum la part à atteindre cette année. Les circuits courts ont été privilégiés dans le cadre du renouvellement des marchés alimentaires au 1^{er} janvier 2023. Des actions de sensibilisation et d'éducation au goût sont menées en direction des enfants et des parents : ateliers culinaires, ateliers "Compose ton menu".

M^{me} BADAT-KARAM explique que cette subvention allouée par la Ville de Paris est également calculée sur la base d'une analyse des coûts supportés par la Caisse des écoles du 16^e pour exercer sa délégation de service public. Elle tient en revanche à souligner que toutes les actions menées par la Caisse des écoles hors champ de la restauration scolaire, tout ce qui concerne les jouets, les actions pédagogiques, sociales et sportives et les subventions versées aux écoles, ne sont pas prises en compte dans les dépenses rattachées à la restauration scolaire. Il en est de même pour les impayés et les provisions pour risques.

M^{me} BADAT-KARAM propose néanmoins aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DASCO 124, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DJS 128** Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

M^{me} Samia BADAT-KARAM, rapporteure

M^{me} BADAT-KARAM explique que le dispositif Paris Sport Vacances a lieu à chaque période de vacances scolaires et propose des stages sportifs à destination des enfants et adolescents parisiens. Ces stages sont organisés par la Ville de Paris qui demande à la Caisse des écoles du 16^e de fournir des repas aux enfants et aux adultes.

M^{me} BADAT-KARAM propose aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DASCO 128, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

➤ **2022 DJS 152** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023.
M^{me} Chloé CHOURAQUI, rapporteure.

M^{me} CHOURAQUI explique qu'il est proposé de reconduire le dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023 et de verser les aides financières aux bénéficiaires. Elle indique que plusieurs commissions d'attribution des aides se réunissent au moment des vacances scolaires et des vacances d'été. Dans le cas où une mairie d'arrondissement serait dans l'impossibilité d'examiner l'ensemble des demandes déposées par les jeunes, une commission est organisée en fin d'année par la mairie centrale.

En 2023, ce sont ainsi 875 chèquiers-vacances d'une valeur de 200 euros, répartis entre les arrondissements, qui bénéficieront aux jeunes Parisiens. 49 reviendront au 16^e arrondissement.

Malgré les améliorations qui pourraient être apportées à ce dispositif, M^{me} CHOURAQUI propose de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER ajoute qu'il s'agit là d'un sujet susceptible d'intéresser le Conseil municipal de la jeunesse. Il s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M^{me} MISSOFFE estime très intéressant que ce sujet soit traité par le Conseil municipal de la jeunesse. Elle rappelle que le dispositif Paris Jeunes Vacances existe depuis 2003 et que son règlement gagnerait à être réactualisé.

Elle indique avoir assisté à certaines réunions de la commission d'attribution des aides et explique que les conditions fixées pour l'attribution de ces aides sont simples. Il suffit en effet d'avoir entre 16 et 30 ans pour bénéficier d'un chèque-vacances d'une valeur de 200 euros.

Elle remarque en outre que les dossiers passent désormais par la DJS avant de revenir vers l'arrondissement alors qu'auparavant les dossiers étaient examinés par l'arrondissement avant d'être transmis à la DJS. Elle ajoute que le budget n'est par ailleurs pas totalement utilisé.

M^{me} MISSOFFE propose donc au Conseil municipal de la jeunesse de se saisir de ce dispositif et d'en proposer une réactualisation auprès du Conseil de Paris. Une initiative provenant de la jeunesse du 16^e arrondissement pourrait en effet avoir du poids.

M. SZPINER doute qu'une demande provenant de la jeunesse du 16^e soit de nature à convaincre la majorité de M^{me} HIDALGO.

M^{me} BADAT-KARAM est consciente des lacunes de ce dispositif et rappelle avoir fait un certain nombre de propositions au Conseil de Paris qui ont toutes été rejetées par la mairie de Paris.

M. SZPINER déclare qu'il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre.

M^{me} MISSOFFE suggère de relancer ces demandes, à l'image du vœu relatif à la rénovation de l'éclairage de l'avenue Foch qui sera à nouveau soumis au Conseil de Paris.

M. SZPINER revient sur la rénovation de l'éclairage de l'avenue Foch pour dire qu'il s'agit d'un scandale. Le Conseil de Paris avait en effet dit qu'il prendrait en charge cette rénovation. La mairie centrale a en effet le budget et n'en délègue qu'une partie à la mairie du 16^e arrondissement.

Le 16^e étant très étendu, la mairie rencontre de gros problèmes pour entretenir la voirie sur la totalité de l'arrondissement et dépend donc de la mairie de Paris. Un certain nombre de voies du 16^e, comme l'avenue Victor Hugo, l'avenue Foch ou le boulevard Delessert en matière d'éclairage sont en train de se détériorer, et la mairie du 16^e doit sans cesse aller mendier auprès de la mairie centrale pour qu'elle veuille bien préserver le patrimoine de la Ville.

M. SZPINER rappelle que le Conseil de Paris avait pris l'année dernière des engagements sur la rénovation de l'éclairage de l'avenue Foch qui n'ont finalement pas été tenus. Si cette avenue est dans l'état dans lequel elle est aujourd'hui, c'est parce que la mairie centrale ne fait pas ce qu'elle devrait faire.

M^{me} MISSOFFE demande également au Conseil municipal de la jeunesse d'informer les jeunes de l'existence de ce dispositif, le budget n'étant jamais complètement consommé. Elle tient à ce que cela puisse servir aux jeunes du 16^e.

En l'absence d'autres remarques, M. SZPINER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2022 DJS 152, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

➤ **2022 DFPE 185** Subvention exceptionnelle (400 000 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance.
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU, rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU explique que la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon permet le fonctionnement de 28 établissements d'accueil de la petite enfance pour une capacité totale de 1 523 places.

Dans le 16^e, la Fondation gère l'établissement situé au 38 rue Nicolo. Il est proposé une subvention exceptionnelle de 400 000 euros pour permettre à l'association d'assumer les dépenses jusqu'au versement de l'acompte et du solde de la subvention 2023 et d'éviter ainsi la détérioration de la qualité du service d'accueil des enfants parisiens.

La subvention est répartie comme suit :

- 200 000 euros visant à permettre à l'association de rétablir en partie son équilibre financier
- 200 000 euros avancés sur la subvention de fonctionnement 2023.

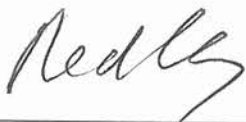

M^{me} LAMBLIN BENICHOU invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DFPE 185, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPINER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

La séance est levée à 19 h 46.

| | |
|--|---|
| Signature  | Signature  |
| M. Jérémie REDLER Premier Adjoint au Maire du 16 ^e arrondissement | M/Mme Chloé CHOURAQUI conseiller·ère d'arrondissement Secrétaire de séance |